

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES

Procès-verbal no 76
du jeudi 24 novembre 2022, à 17 heures 30
Halle polyvalente de Sorens, à Sorens

- Présents** : selon listes des présences
- Président** : Bosson Vincent, Préfet de la Gruyère
- Vice-présidente** : Roth Pasquier Marie-France, Secteur Ville de Bulle, Conseillère communale, Bulle
- Membres du comité** : Gaillard Bertrand, Secteur Rive droite, Syndic, La Roche
Morand Jacques, Secteur Ville de Bulle, Syndic, Bulle
Pharisa Olivier, Secteur Intyamou, Syndic, Bas-Intyamou
Rey Noam, Secteur Sionge, Syndic, Vuadens
Rime Bernard, Secteur La Jogne, Vice-syndic, Val-de-Charmey
Wyssmueller Nicolas, Secteur Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle
- Délégués** : les délégués de 25 communes sur les 25 communes que compte le district
- Secrétaire régionale** : Gobet Nadine
- Excusés** : Membres du Comité de direction :
- Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Syndic, Gruyères
- Fragnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche, Syndique, Marsens
-

Ordre du jour :

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal no 75 de l'Assemblée des délégués de printemps du 11 mai 2022
3. Budget 2023
 - 3.1 Fixation du montant de la contribution de fonctionnement
 - 3.2 Présentation du budget 2023
 - 3.3 Préavis de la Commission financière
 - 3.4 Approbation du budget 2023
4. Plan directeur régional : informations et suite du dossier
5. Etude de faisabilité et d'opportunité d'un processus de fusion de communes : informations et suite du dossier

6. Informations
 - 6.1 Présentation du Concept touristique régional par M. Guillaume Schneuwly, Directeur de La Gruyère Tourisme
 7. Divers
-

1. Salutations – Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, les Syndics, les Conseillères et Conseillers communaux, les membres du Comité de direction, ceux de la Commission financière, les personnes intéressées par cette assemblée ainsi que les représentants de la presse et Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale. Il salue également M. Alain Renaud, Chef de projet du Plan directeur régional de la Gruyère (PDR), sa collaboratrice Mme Vahiné Matthey-Junod, Géographe et Urbaniste ainsi que M. Guillaume Schneuwly, Directeur de la Gruyère Tourisme, Mme la Professeure Anne-Sophie Fioretto, de l'Institut de recherche Tourisme de la HES-SO Valais ainsi que Mme Martha Flack, nouvelle Directrice de La Gruyère Tourisme qui remplace M. Guillaume Schneuwly, démissionnaire et dont le passage de témoin se fait au cours de ce mois de novembre.

Mme Natacha Rumo, Vice-syndique de la Commune de Sorens adresse les souhaits de bienvenue et présente sa commune. En outre, elle informe que la Commune de Sorens a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG), assemblée qui suit celle de l'ARG.

En préambule, **M. le Président** présente Mme Thérèse Sottas qui, le 4 octobre 2022, a débuté son activité au sein de l'ARG en tant que Coordinatrice en aménagement du territoire. Originnaire de Pont-en-Ogoz, elle a grandi dans le district de la Glâne et elle est bilingue (français/allemand). Au bénéfice d'une excellente formation acquise à l'Université de Fribourg et de Zürich ainsi qu'auprès de différentes Hautes Ecoles, elle s'est spécialisée dans les domaines de la géographie, la biologie, l'écologie, les sciences de l'information, la transmission des connaissances, etc. Elle a acquis de très bonnes expériences en tant que cheffe de projet dans les secteurs public et privé et a géré des mandats d'aménagement urbain, principalement en Suisse allemande.

Présente du mardi au vendredi, Mme Sottas a pour mission principale d'organiser et de gérer le suivi des mesures et des coordinations dans le cadre de la mise en œuvre du PDR. Elle est responsable de la coopération technique avec les communes et les Services de l'État et pilotera les études et mesures d'accompagnement. Entre la fin de cette année et le début de l'année prochaine, Mme Sottas visitera chaque commune-membre.

M. le Président donne la parole à **Mme Sottas** qui se présente plus en détail. Elle se réjouit d'apporter son expérience et de collaborer avec toutes les communes gruériennes pour relever avec elles les futurs défis. Elle sera un point d'information et de conseils pour les communes ainsi que pour les acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire de la région et elle relève que sa fonction n'est pas politisée. Il est important pour elle de rendre visite à toutes les communes du district et elle les contactera au cours de ces prochaines semaines.

Au nom de l'ARG, **M. le Président** lui souhaite la bienvenue.

M. le Président désigne deux scrutateurs :

- M. Gonzague Charrière, Syndic de Val-de-Charmey
- M. Jean-Philippe Yerly, Syndic d'Echarlens

M. le Président constate la présence de 25 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 117 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du budget 2023.

La convocation a également paru dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg.

Il demande s'il y a des remarques quant à la convocation et l'ordre du jour et constate que ce n'est pas le cas.

2. **Approbation du procès-verbal no 75 de l'Assemblée des délégués de printemps du 11 mai 2022**

M. le Président demande si quelqu'un a l'une ou l'autre remarque à formuler et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 75 du 11 mai 2022.

3. **Budget 2023**

M. le Président informe que le budget a été approuvé par le Comité de direction le 6 octobre 2022 et soumis à la Commission financière le 11 octobre 2022.

3.1 **Fixation du montant de la contribution de fonctionnement**

M. le Président rappelle que l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019 a, dès 2021, fixé une contribution de fonctionnement à Fr. 9.-- par habitant, pondéré à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF. Elle a également fixé un montant de Fr. 750'000.-- par année en faveur du Fonds régional d'investissement. Pour l'année 2023, le Comité de direction propose d'approuver la même contribution de fonctionnement de Fr. 9.-- par habitant.

Il demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le maintien de la contribution de fonctionnement à Fr. 9.-- par habitant.

3.2 Présentation du budget 2023

Mme Nadine Gobet présente le budget 2023 en se référant, notamment, aux commentaires explicatifs figurant en bas de pages du document et elle donne des informations complémentaires.

M. le Président demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas.

3.3 Préavis de la Commission financière

M. Nicolas Hassler, Président de la Commission financière lit le rapport du 18 octobre 2022 qui recommande aux délégués l'approbation du budget 2023.

3.4 Approbation du budget 2023

M. le Président demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décisions :

Les délégués approuvent à l'unanimité le budget 2023 des frais de fonctionnement ainsi que le budget 2023 du Fonds régional d'investissement de l'Association Régionale la Gruyère.

4. Plan directeur régional : informations et suite du dossier

M. le Président informe que le PDR a été adapté suite à l'examen des remarques formulées lors de sa mise en consultation. La version corrigée a été adressée aux communes le 7 octobre 2022. La procédure du droit d'être entendu a été ouverte et le délai imparti aux communes pour déposer leurs remarques a été fixé au 15 novembre 2022. Plusieurs communes ainsi que Mobul ont eu recours à ce droit.

Il donne la parole à **M. Alain Renaud**, Chef de projet du PDR ainsi qu'à sa collaboratrice, **Mme Vahiné Matthey-Junod**. Au moyen d'une présentation PowerPoint, ils présentent une synthèse des demandes et/ou remarques reçues et donnent connaissance de la manière dont l'ARG les a traitées.

M. le Président communique deux nouveaux éléments très importants relatifs aux zones d'activités et aux équipements publics futurs. Pour ce dernier point, notre district vit une évolution constante de sa population. Il est estimé que l'augmentation sera d'environ 10'000 habitants à l'horizon 2030. Au vu de cette évolution, le Comité de l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du Cycle d'orientation (CO) étudie déjà l'implantation d'un quatrième CO. Au vu de l'actuelle répartition géographique des trois CO existants, ce quatrième CO devrait se situer plutôt en direction de La Sionge. Aussi, il s'adresse en particulier aux représentants des Communes du secteur de La Sionge et à ceux de la Commune de Bulle, les enjoignant à discuter d'un emplacement pour un éventuel accueil d'un quatrième CO. Ce dernier pourrait être construit par les seules communes gruériennes mais l'on peut également se poser la question d'une construction entre les trois districts du sud.

Etant donné que tous les équipements publics doivent également être prévus dans le PDR, l'ARG adressera le 25 novembre 2022, un courriel plus détaillé à toutes les communes gruériennes, les enjoignant à communiquer leurs besoins en équipements publics.

Par ailleurs, lors de la dernière Conférence des syndics, il a été relevé que les communes plus petites devraient pouvoir garantir à leurs entreprises, la possibilité de s'étendre dans le cadre du PDR. La mauvaise nouvelle est qu'il avait été évoqué de pouvoir disposer d'un solde non indiqué sur un plan et le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a été catégorique en rejetant cette demande. La bonne nouvelle est qu'il y a la possibilité de déterminer un périmètre dans les secteurs actuels en dessinant un territoire d'urbanisation un peu plus large qui ne doit plus être dessiné de manière précise mais de manière un peu plus « grossière », en indiquant à côté le solde du périmètre disponible.

Pour exemple, **M. Renaud** projette une illustration qui montre ce qui était exigé jusqu'à présent par le SeCA et ce qui est maintenant demandé. Cette nouvelle façon de procéder permet de gérer les surfaces avec plus de souplesse car il sera possible de créer des périmètres autour des zones d'activités que l'on souhaite étendre ; la surface doit être intégrée au territoire d'urbanisation. Ainsi, une surface de zone d'activités plus petite peut être attribuée à ce périmètre sans être localisée. La carte du PDR sera modifiée sur ce principe.

M. le Président relève qu'avec ces nouvelles perspectives, le Comité de direction a dû revoir le calendrier déjà serré du PDR. Dès lors, il informe que le 25 novembre 2022, un courriel explicatif sera adressé à toutes les communes et il leur sera demandé de communiquer à l'ARG leurs besoins d'extension hors des zones d'activités actuelles avec un délai de réponse fixé au 2 décembre 2022. Le même délai sera fixé aux communes qui ont des équipements publics à réaliser. M. Renaud et son équipe procéderont ensuite aux ajustements du PDR qui sera soumis pour approbation lors l'Assemblée extraordinaire qui aura lieu le 22 décembre 2022, à 17 heures 30, à la salle Le Grenier, dans le bâtiment de l'administration communale de Vuadens. La convocation vous sera adressée le 2 décembre au plus tard. En cas d'approbation, le PDR sera envoyé le 23 décembre 2022 au Conseil d'Etat du Canton de Fribourg, pour approbation.

Il remercie les communes pour leur diligence et leur compréhension au vu de ces délais très courts, tout en rappelant qu'il s'agit d'éléments importants qu'il faut traiter maintenant.

Il demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas.

5. Etude de faisabilité et d'opportunité d'un processus de fusion de communes : informations et suite du dossier

M. le Président rappelle le gros travail collectif réalisé au cours de la législature 2016-2021 avec la participation active d'une grande partie des élus qui ont participé à de nombreux groupes de travail. Un premier rapport de synthèse a été élaboré et son prédécesseur M. Patrice Borcard, l'a présenté de manière générale lors de la conférence de presse qui a eu lieu le 15 décembre 2021.

Par la suite, le Comité de direction s'est réuni à plusieurs reprises afin de l'analyser. Des compléments et des corrections ont été demandés au Bureau BDO SA qui a remis un second rapport le 30 juillet 2022. Après examen, le Comité de direction a décidé de le transmettre d'ici la fin de cette année, aux membres du COPIL-Fusion 25, soit aux 25 syndics de notre district, avec un embargo fixé au 15 février 2023 date à laquelle aura lieu la séance de la Conférence des

syndics qui sera entièrement dédiée à ce rapport et au cours de laquelle le COPIL-Fusion 25 devra se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

En parallèle à ce calendrier, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) organise une séance publique le 1^{er} décembre 2022, à Espace Gruyère, à Bulle, séance à laquelle les communes ont été conviées. Ce sera l'occasion pour la DIAF de donner sa vision de la gouvernance régionale, de faire le point de situation sur les options actuelles au sein des districts et de mettre ces éléments en perspective avec le gros chantier que sera la modification de la loi sur les communes. **M. le Président** sera présent lors de la séance du 1^{er} décembre 2022, mais il ne communiquera pas sur le Rapport Fusion 25.

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

6. Informations

6.1 Présentation du Concept touristique régional par M. Guillaume Schneuwly, Directeur de La Gruyère Tourisme

M. le Président rappelle que l'Assemblée des délégués du 19 novembre 2020 a approuvé le lancement de la deuxième phase d'étude pour un montant de Fr. 150'000.--. Le mandat est réalisé par l'Institut de recherche Tourisme, de la HES-SO Valais.

M. Guillaume Schneuwly, Directeur de La Gruyère Tourisme et **Mme Anne-Sophie Fioretto**, Professeure à la HES-SO Valais présentent le résultat des travaux tout en relevant que ces derniers doivent encore faire l'objet de discussions avec les communes et les sociétés de développement.

M. le Président remercie M. Schneuwly et Mme Fioretto. Il lit l'article 5 de la nouvelle loi sur le tourisme :

« Art. 5 Attributions - Régions

¹ Les régions ont notamment pour tâches:

- a) de définir, d'approuver et de mettre en œuvre la politique, la stratégie, la planification et l'action de développement touristique au niveau régional;
- b) de soutenir les activités de l'organisme touristique officiel compétent pour leur territoire ;
- c) de fournir les participations financières liées aux aides du Fonds d'équipement touristique;
- d) d'assurer la mise en valeur touristique des réseaux de randonnée officiels de leur rayon d'activité.

²Pour les tâches mentionnées à l'alinéa 1, elles peuvent recourir aux compétences des organisations touristiques régionales. »

Des contacts ont eu lieu entre La Gruyère Tourisme et les différents acteurs locaux, notamment les pôles touristiques. Des éléments déterminants tels que les questions relatives à la gouvernance et au financement ont été évoqués.

A ce stade des échanges, il n'est pas possible de prendre une décision à ce jour. Aussi, le Comité de direction a décidé que lors de la présente Assemblée des délégués, les résultats de la deuxième phase étaient présentés à titre d'information et une séance est agendée au 28 novembre 2022 entre les représentants de l'ARG, de La Gruyère Tourisme et de l'Union fribourgeoise du Tourisme pour avancer avec ce dossier et éclaircir certains points.

L'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des taxes de séjour et de la nouvelle gouvernance a été fixée au 1^{er} janvier 2023 par la nouvelle loi, mais il a été décidé de prolonger le statut quo jusqu'au printemps/début de l'été 2023 ceci afin de se donner un temps de réflexion et de choisir les meilleures options.

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

7. Divers

M. le Président demande aux délégués si un point doit être abordé sur l'un ou l'autre sujet et constate que ce n'est pas le cas.

Il informe que, tel qu'il est de coutume, l'Assemblée des délégués de l'ARG sera suivie par celle de l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » qui débutera à 19 heures. Après cette seconde assemblée, qui devrait se terminer vers 19 heures 30/19 heures 45, la Commune de Sorens offrira le verre de l'amitié auquel les participants sont invités.

Il remercie chaleureusement la Commune de Sorens pour son accueil et clôt la présente assemblée en donnant rendez-vous aux délégués le 22 décembre 2022 pour l'Assemblée extraordinaire des délégués consacrée à la validation du Plan directeur régional de la Gruyère.

L'Assemblée est levée à 18 heures 50.

Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Vincent Bosson, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



Bulle, le 28 novembre 2022/NG-pga

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction